



VILLE DE LOURDES

Scan

le 13/12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Selon : Délibération du 07.02.2008
- Décret n° 2019-139 et arrêtés du 26.02.2019
- Arrêté du 11.10.2019
- Règlement de formation
- Règlement CNFPT

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Nom et prénom	LAVIT Thierry
Service	Maire
Résidence administrative	LOURDES

Objet	Filière laine.....
Lieu	JAZANET
Départ	21/10/21
Retour	21/10/21
Mode de transport	Véhicule de service
Si covoiturage	Indiquer si vous êtes le conducteur <input type="checkbox"/> oui

►Si utilisation du véhicule personnel : Puissance fiscale du véhicule :
 Kilomètres effectués (Via Michelin – trajet le plus court) :
 (depuis la résidence administrative)

Taux applicables jusqu'à 2000 kms / an		Taux applicables De 2001 à 10000 kms / an		Taux appliqué : selon la puissance fiscale du véhicule et la distance parcourue et remboursée depuis le début de l'année :
Véhicule	Taux applicable	Véhicule	Taux applicable	
5 CV et moins	0,29	5 CV et moins	0,36	
6 CV et 7 CV	0,37	6 CV et 7 CV	0,46	
8 CV et plus	0,41	8 CV et plus	0,5	

(distance x taux) Total en euros

►Indemnités de transport (train, avion, taxi, métro, bus ...)	
►Indemnités base du tarif SNCF 2 ^{ème} classe (voir service RH) si préparation concours ou examen professionnel, ou présentation à une épreuve orale/écrite (1 fois/an) ou si déplacement hors CNFPT supérieur à 600 kms aller/retour	
►Frais annexes (péage, parking...)	
►Indemnités de repas (plafond : 17.50 euros / repas)	78,80
►Indemnités d'hébergement <input type="checkbox"/> Taux de base : 70 euros <input type="checkbox"/> Grande villes et communes de la métropole du Grand PARIS : 90 euros <input type="checkbox"/> Commune de Paris : 110 euros	

TOTAL GENERAL 78,80

Remboursement à effectuer par virement sur le compte numéro :
 Code banque 16906 Code guichet 55006 Compte : 299875000143 Clé : 43

Signature de l'intéressé(e)

Hervé ADELIN
 Directeur Général des Services
 Par délégation du Maire



VILLE DE LOURDES

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Thierry LAVIT, Maire de Lourdes, déclare que dans le cadre du déplacement à Mazamet pour une visite de terrain de l'implantation économique de la filière laine le 21 octobre 2021, un dîner a été pris au restaurant Le Causse à Castres par Monsieur le Maire, Mme Emmanuelle Bégué-Loncan et M. Laurent Jubier.

Monsieur le Maire a effectué le paiement global d'un montant de 89.90€ correspondant à son repas d'un montant de 43.80€, celui de Mme Emmanuelle Bégué-Loncan d'un montant de 24.80€ remboursé sur un forfait de 17.50€ et celui de M. Laurent Jubier d'un montant de 21.30€ remboursé sur un forfait de 17.50€ ; soit un total de 78.80€ remboursable.

Le Maire,



Thierry LAVIT

Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées



VILLE DE LOURDES

ORDRE DE MISSION

Collectivité : Mairie de LOURDES

Nom et Prénom : Emmanuelle BEGUE LONCAN

Lieu de la mission : Mazamet

Objet de la mission : Visite terrain de la filière laine implantée à Mazamet

Date(s) et heure(s) de départ : jeudi 21 octobre 2021 matin

Date(s) et heure(s) de retour : jeudi 21 octobre 2021 soirée

Moyen de transport utilisé :

Véhicule de service

Véhicule personnel

Autre (précisez)

N° d'immatriculation :

Puissance fiscale :

Distance parcourue :

- Si véhicule personnel (joindre copie du permis de conduire, de l'attestation d'assurance et de la carte grise)
- Si transport en commun (préciser si un abonnement a été souscrit)
 - SNCF
 - Avion
 - Bateau
 - Autres (à préciser)

Lourdes, le 30 novembre 2021

le Maire,

Thierry LAVIT



VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr



VILLE DE LOURDES

ORDRE DE MISSION

Collectivité : Mairie de LOURDES

Nom et Prénom : LAURENT JUBIER

Lieu de la mission : Mazamet

Objet de la mission : Visite terrain de la filière laine implantée à Mazamet

Date(s) et heure(s) de départ : jeudi 21 octobre 2021 matin

Date(s) et heure(s) de retour : jeudi 21 octobre 2021 soirée

Moyen de transport utilisé :

Véhicule de service

Véhicule personnel

Autre (*précisez*)

N° d'immatriculation :

Puissance fiscale :

Distance parcourue :

- *Si véhicule personnel (joindre copie du permis de conduire, de l'attestation d'assurance et de la carte grise)*
- *Si transport en commun (préciser si un abonnement a été souscrit)*
 - SNCF
 - Avion
 - Bateau
 - Autres (à préciser)

Lourdes, le 30 novembre 2021

le Maire,

Thierry LAVIT



VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr



VILLE DE LOURDES

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Thierry LAVIT, Maire de Lourdes, déclare que dans le cadre d'une visite terrain de l'implantation de la filière laine à Mazamet, un déplacement en voiture a été organisé de Lourdes à Mazamet dans la journée du 21 octobre 2021.

A ce titre, la Mairie prend en charge les frais de repas liés au déplacement du Maire.

La facture du déjeuner du Maire d'un montant de 43.80€ TTC pris au restaurant Le Caussea seront remboursés à M. le Maire, Thierry Lavit, et seront imputés sur le compte n° 65 6532 021 00 22 10.

En foi de quoi, le présent certificat administratif est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lourdes, le 1er décembre 2021,

Le Maire,



Thierry LAVIT

Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

CARTE BANCAIRE
CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES
A0000000421010
CB
LE 21/10/21 A 22:34:02
LE CAUSSEA
81100
CASTRES
1574952 47832067400029
11206
#####5817
474031594930B43C
001 000006 195 C @
NO AUTO: 713885
MONTANT :

89,90 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER
MERCI 04285909

HOTEL RESTAURANT LE CAUSSEA

SARL Louis PEYRE
Le Causse - Espace Entreprise

81100 CASTRES
caussea@le-caussea.com
Tel:05.63.37.64.90 - Fax:05.63.62.87.49

Table:2 Cvt: 5 Ticket n° 21006627/02 du 21/10/2021

3 PICHETS 1/2 ROSÉ / ROUGE	15,00
1 SEICHES A LA PERSILLADE	15,50
1 TARTELETTE AUX FIGUES	7,50
1 POISSON DU JOUR	14,50
1 DESSERT DU JOUR	5,00
3 CAFE	5,40
1 MAGRET DE CANARD	19,50
1 POIRE BELLE HÉLÈNE	7,50

Total TTC 89,90

CARTE BANCAIRE 89,90

Net à Payer 0,00

taux	montant	montant HT
10,00	6,81	68,09
20,00	2,50	12,50

Merci de votre visite

RCS : 478320674
TVA INTRACOM : FR3478320674